



Proposition de session spéciale

Finances locales et solidarités territoriales

Organisatrices

Marie BREUILLE, chargée de recherches, Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

Laboratoire : Centre d'Économie et de Sociologie appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux (CESAER), Dijon

Mail : marie.breuille@inrae.fr

Françoise NAVARRE, professeure, Université Paris-Est Créteil (UPEC)

Laboratoire : Lab'URBA, Champs-sur-Marne

Mail : navarre@u-pec.fr

Mots clés

Inégalités de richesse fiscale, charges, péréquation, gouvernance

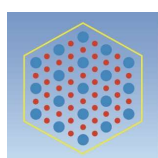
Courte description de la session spéciale proposée

Cette session spéciale est organisée par le Réseau Finances Locales (FiL) dont l'objectif est de soutenir la recherche pluridisciplinaire en finances locales, notamment en favorisant la collaboration entre les acteurs et les chercheurs. Conformément à la vocation du Réseau, des contributions issues de disciplines variées (droit, science politique, sociologie, économie, géographie et aménagement, notamment) sont attendues pour diversifier les points de vue.

La session « finances locales et solidarités territoriales » vise à réunir des communications analysant les enjeux de la péréquation financière. Celle-ci vise, notamment en France, à réduire les inégalités de ressources et de charges entre collectivités par une répartition des dotations reçues favorisant les collectivités défavorisées.

1. L'évaluation des dispositifs de péréquation

Les inégalités de richesses fiscales entre collectivités sont importantes, mal connues et changeantes. En dépit de la progression de dispositifs de péréquation financière (verticale et horizontale) au cours des dernières années, d'une mobilisation accrue de volumes financiers, de nombreuses zones d'ombre demeurent : manque de clarté des objectifs, empilement des dispositifs, obsolescence et discordance des critères d'appréciation des richesses et des charges, incohérences dans la gouvernance et l'articulation des différents outils...



Association
de Science Régionale
de Langue Française



SciencesPo
Rennes



arènes
UMR 6051



Une évaluation des dispositifs de péréquation existants, en particulier pour les collectivités du bloc local, reste à faire. Cette dernière pourrait reposer sur une analyse des facteurs à l'origine des disparités. Les collectivités bénéficient de ressources fiscales sur lesquelles elles disposent d'un pouvoir de taux, mais également de ressources fiscales où leur pouvoir d'intervention est réduit. En outre les dispositifs de compensation des incessantes réformes semblent avoir accru les écarts de ressources en figeant les situations.

Des contributions sont ainsi attendues pour évaluer l'ampleur des disparités de richesse fiscale, leur évolution depuis 30 ans, et en analyser le fait générateur. En particulier, la façon dont les réformes fiscales (réforme de la taxe professionnelle en 2010, réforme de la taxe d'habitation en 2018) ont modifié le « paysage fiscal ». Quels sont les effets de la généralisation de l'intercommunalité sur les gradients de disparités mais aussi sur leur correction ? L'intercommunalité donne-t-elle lieu à d'autres formes de solidarité ou de cohésion territoriale ?

2. Les enjeux de la péréquation du côté des charges

A richesse fiscale donnée, les collectivités défavorisées par leur situation (géographique, sociale, économique, ...) supportent des dépenses sur lesquelles elles ont peu de marges de manœuvre. Si ce principe est peu contesté, l'identification des sources majeures d'inégalités subies de dépenses par habitant est loin de faire l'objet d'un consensus. Des contributions sont attendues pour améliorer la connaissance des charges des collectivités, en perfectionnant l'analyse des facteurs explicatifs des inégalités de dépenses, en prenant mieux en compte les phénomènes de centralité ou en renouvelant l'analyse des interdépendances entre les dépenses des communes et celles de leurs intercommunalités, par exemple.

3. Les défis des gouvernances nationale et locale de la péréquation

Enfin, des contributions sont attendues pour mieux comprendre comment les dispositifs de péréquation sont définis, quelle est la cohérence dans leurs objectifs et leur mise en œuvre, et ceci aussi bien à l'échelle nationale (au parlement comme au comité des finances locales) qu'à l'échelle locale (par exemple au sein des intercommunalités).

